

10 nov 2016 -18:22

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2016

Programme FED-tWIN pour une coopération durable entre établissements scientifiques fédéraux et universités sur le plan de la recherche

Sur proposition de la secrétaire d'Etat à la Politique scientifique Elke Sleurs, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi instaurant un programme de coopération durable sur le plan de la recherche entre les établissements scientifiques fédéraux et les universités, ainsi qu'un projet d'arrêté royal d'exécution.

Cet avant-projet a pour objectif de créer un nouveau programme de stimulation de la recherche scientifique, appelé FED-tWIN, orienté sur une coopération durable entre les établissements scientifiques fédéraux et les universités. Les établissements scientifiques fédéraux (ESF) disposent en effet de collections scientifiques uniques qui sont d'une importance capitale pour la recherche au sein des universités. Outre la gestion de ces collections, ils disposent également de missions de recherche scientifique et de prestation de service scientifique. D'importants besoins de recherche sont nécessaires et une collaboration avec les universités introduira une plus-value importante pour la réalisation de ces besoins.

Le programme FED-tWIN sera financé par l'autorité fédérale et reposera sur la création de profils de recherche communs, qui constituent des fonctions de recherche pour les chercheurs/professeurs qui sont recrutés selon un rapport 50/50% par un ESF et une université. Le fait que les chercheurs sont embauchés dans ce cadre dans une fonction qui relie pour ainsi dire les deux établissements permet la mise en place d'une coopération structurelle. Vu la spécificité des deux types d'établissement, des fonctions relativement uniques sont en outre créées, de sorte que les profils muséaux ou davantage axés sur l'application sont associés à un but de recherche. Cette coopération durable et dynamique se base sur l'égalité des partenaires, ce qui se traduit dans le rapport 50/50 des recrutements. Chaque profil complet sera défini de manière commune par l'ESF et l'université.

Dans une première phase de cinq ans, chaque profil de recherche sera financé à 100% par l'autorité fédérale. Lors d'une deuxième phase de cinq ans, le financement fédéral s'élèvera à 50%. L'ESF et l'université paieront alors chacun 25% du profil. A partir de l'onzième année, le financement est entièrement à charge des deux établissements. Avec les moyens fédéraux libérés, de nouveaux profils pourront être financés. Dans le cadre de programme, qui débutera en 2017, 125 profils financés seront au maximum créés et attribués sur une période de 7 ans au moyen d'appels à candidats annuels. Dans le prolongement du programme de recherche fédéral "Pôles d'attraction interuniversitaires", les profils seront répartis dans un rapport 56%/44% respectivement dans la Région flamande et la Communauté française.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Elke Sleurs, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté, à l'Egalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes villes, adjointe au Ministre des Finances

Tour des Finances

Bd du Jardin Botanique 50 boîte 3030

1000 Bruxelles

Belgique